

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 décembre, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MEHEUT, Maire.

Etaient présents : Pascal MEHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Chantal BERGANDY, Nicolas TRIPET, Frédéric GRANDSEIGNE, Sylvie GAYET, Virginie GUESDON, Charles GARNIER, Jean-Paul GARNIER, Nathalie MORONVAL

Pouvoirs : Gilles COLMANT donne pouvoir à Francine THIERY, Jean-Michel SAVARD donne pouvoir à Sylvie GAYET, Olivier LUTHIER donne pouvoir à Chantal BERGANDY

Jean-Paul GARNIER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 29 septembre 2016. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1) AUTORISATION D'AVANCE DE TRESORERIE POUR LE 1er TRIMESTRE 2017

Afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité sur le premier trimestre 2017, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, au budget général, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, hors crédits afférents au remboursement de la dette. Il détaille les montant des crédits concernés, à savoir :

MONTANTS BUDGÉTÉ EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 :

Chapitre 20.....	15 000 €
Chapitre 204.....	3 000 €
Chapitre 21.....	132 575 €

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

2) TRANSFERT DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} janvier 2017, la Trésorerie de Lizy-sur-Ourcq sera fermée définitivement. A ce titre, la gestion de la commune est transférée au Centre des Finances Publiques de Meaux, et le recouvrement des impôts des particuliers confié au SIP de Meaux qui gère déjà le calcul de ces impôts.

3) TRAVAUX DE VOIRIE POUR LES ANNEES 2017-2018-2019 : AXES DE REFLEXION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le Conseil Régional et Départemental de Seine et Marne ont mis en place, fin novembre 2016, un nouveau contrat rural. Il précise que toutes les opérations de travaux sont éligibles, sauf l'assainissement et la voirie départementale, pour obtenir une subvention qui s'élève à 70% d'aide : 40% par la Région et 30% par le Département ; soit un montant de 259 000 €. Aussi, le DETR et le FER peuvent compléter les actions de financement.

Le Conseil Municipal élabore la liste des travaux à réaliser sur les 3 prochaines années, à savoir :

- 1) La réfection de la voirie, n'excédant pas la moitié du contrat
- 2) L'isolation de la salle des fêtes, la rénovation intérieure et son agrandissement par le déplacement de la cuisine
- 3) La réfection de la cour de l'école.
- 4) La rénovation intérieure de la Mairie (peinture, parquet)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à étudier la mise en place d'un contrat rural sur les gros travaux à réaliser.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4) CONVENTION DE DENEIGEMENT ENTRE LA MAIRIE ET LES AGRICULTEURS

Suite au changement de Maire et d'entité agricole, il y a lieu de re-signer la convention de déneigement relative à la mise à disposition d'une lame pour le déneigement des routes communales de May-en-Multien. Le tarif horaire est fixé à 64,5 € de l'heure, source du barème d'entraide 2015-2016 joint à la convention.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement des conventions de déneigement avec les agriculteurs.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Les agriculteurs effectueront un roulement hebdomadaire dans l'ordre suivant :

- 1) Charles GARNIER
- 2) Jean-Paul GARNIER
- 3) Pascal MÉHEUT

5) REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le POS est valable jusqu'au 27 mars 2017 inclus. Sachant que le Plan Local d'Urbanisme ne sera pas signé avant la fin 2017, la commune va passer dans le règlement national d'urbanisme.

Pendant la période transitoire du 27 mars à la signature définitive du PLU, il est proposé que tous les dossiers d'urbanisme à création de surfaces soient présentés et votés en Conseil Municipal. Les DP à création de surface habitable, les permis de construire et CU opérationnels sont concernés par cette mesure.

6) AVENANT A LA CONVENTION NAP : OPTION EQUITATION

Dans le cadre de la convention relative aux Nouveaux Accueils Périscolaire dirigés par l'association Léo Lagrange, Francine THIERY informe que la prestation complémentaire retenue est l'équitation le vendredi, pour 10 séances de 2 h 30, pour un montant de 2 000 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant relatif à la convention NAP avec l'option équitation.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE
PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

7) ETUDE DIRIGEE

Après une étude sur les tarifs , Francine THIERY annonce que pour 1 heure par semaine pour 15 enfants, les parents seraient amenés à payer 5,60 € de l'heure ou pour 2 heures par semaine 5,45 € de l'heure.

La commune ne pouvant financer ce service, les membres du Conseil ont décidé de ne pas accorder une suite favorable à cette étude. Sa mise en place fera toutefois l'objet d'une nouvelle réflexion lors du prochain marché public périscolaire / NAP.

8) AUTORISATION D'ABSENCE AU TITRE D'ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX ACCORDEE AUX AGENTS

Avec l'arrivée de nouveaux membres du personnel communal, il est nécessaire de mettre en place des jours d'absence pour la garde d'enfant jusqu'au 16 ans inclus.

Le Centre de Gestion de Seine et Marne prévoit, pour un agent à temps complet au sein de la commune de May-en-Multien, 1 fois l'obligation hebdomadaire + 1 jour. L'agent dont le conjoint ne bénéficie pas de ces jours, peut bénéficier de 2 fois l'obligation hebdomadaire + 2 jours.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'instaurer 6 jours d'absence pour la garde d'enfant jusqu'à l'âge de 16 ans inclus.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 9 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS
ET 3 VOIX CONTRE**

Au dernier Conseil Municipal de l'année 2017, un point sera fait pour connaître l'évolution des besoins.

9) INDEMNISATION KILOMETRIQUE POUR LES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES AGENTS

Suite au transfert de la Trésorerie à Meaux, certains agents seront contraints de s'y rendre. De ce fait, Monsieur le Maire propose, sur ordre de mission, d'indemniser le personnel, mensuellement, des frais engendrés par ses déplacements, selon le barème kilométrique de l'administration fiscale de l'année en cours ; ou également la possibilité d'emprunter le véhicule communal, si celui est disponible.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à indemniser les frais kilométriques effectués par le personnel ou à mettre à disposition le véhicule communal lors des déplacements à la Trésorerie.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

10) TARIFS DE LOCATION DE SALLE DES FETES POUR LES ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal l'instauration d'un tarif de location pour les associations extérieures à la commune, suite à une demande reçue par une association dont l'activité proposée était lucrative.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'instaurer un tarif pour les associations extérieures comme suit :

- Association avec action gratuite et soutenue par la CCPO: Location gratuite 1 fois par an avec versement des cautions (500 € pour les dégradations et 100 € pour le nettoyage)

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**

- Association avec action payante : 150 € par jour + le versement des cautions

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

11) MAISON DE VERNELLE

Monsieur le Maire rappelle que la maison de Vernelle a été estimée à 80 000 € par les Domaines. Son prix de vente était de 106 000 € et a été revu à la baisse à 96 000 €. La maison a été visitée 19 fois dont 1 seule offre à la 18^{ème} visite qui s'élève à 65 000 €. La commune a fait une contre offre à 76 000 €.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à poursuivre la vente de la maison. Le cas contraire, de la remettre en location.

Il informe que les habitants du hameau de Vernelle se plaignent de l'assainissement, et souhaite à cette occasion le faire dans la cour commune de cette maison.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS**

Suite à l'intervention de Monsieur PIERRE et Madame LEROUX, habitants de Vernelle et Marnoue, Monsieur le Maire va rencontrer les copropriétaires de la cour commune afin d'aborder le sujet de l'assainissement.

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place un tarif pour la délivrance d'un second livret d'un montant de 20 €, afin de responsabiliser les personnes sur leurs papiers d'identité et limiter les demandes abusives.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES :

- Dépôts sauvages de déchets : le SMITOM fait bénéficier la commune d'une franchise de 5 m³ de déchets par an, sans facturation
- Fermeture de la Mairie pendant la semaine de Noël, du 19 au 24 décembre 2016, au vu des prévisions de travaux et du changement de bureau du secrétariat.
- Création d'un columbarium : à étudier lors de la prochaine commission de travaux.
- Visiophone de l'école : la mise en place fonctionne correctement à présent. Celui-ci permet de renouer le lien entre les parents et enseignants qui peuvent de nouveau entrer dans l'école. La commune avait monter un dossier une demande de subvention auprès de la Préfecture qui n'a pas été retenu.
- Alerte attentat : il a été jugé nécessaire de refaire des exercices au sein de l'école sur les différents temps d'accueils.
- Festivités de fin d'année : de bons retours ont été fait concernant le repas des anciens et le Noël des enfants.
- Remerciements :
 - Mesdames FROBERT et REMBERT présente leurs meilleurs vœux aux membres du Conseil Municipal
 - Madame MANGIN remercie la commune pour le prêt de la salle des associations lors du marché du Noël du 10 décembre 2016 et présente ses meilleurs vœux.
- Les vœux du Maire auront lieu le jeudi 5 janvier 2017 à 18 heures, à la salle des fêtes.
- La commission des travaux a été fixée au jeudi 12 janvier 2017 à 19 heures.
- Monsieur le Maire informe que le 1^{er} Trail du Pays de l'Ourcq se déroulera le dimanche 4 juin 2017 à Crouy-sur-Ourcq. La communication de l'évènement sera faite en toute fin d'année.

➤ Virginie GUESDON souhaite faire une exposition sur le Multien au sein de l'église de May ; en collaboration avec l'Office du Tourisme du Pays de l'Ourcq, le dimanche 4 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 15.

Le secrétaire de séance
Jean-Paul GARNIER



Le Maire
Pascal MÉHEUT

